

Concours de décoration “Village fleuri” Printemps 2025

Règlement, et formulaire d’inscription

Cadre réservé à l’administration :

Dossier complet : Oui Non Date d’arrivée du dossier : ___ / ___ / 2025

La municipalité organise un concours de décoration printanier dans la thématique « village fleuri »
Pour vous inscrire, merci de remplir ce formulaire, et de le retourner avant

la date de clôture le vendredi 13 juin

**La tournée du jury aura lieu le jeudi 19 juin, et la remise des prix s’effectuera
le 12 juillet à 20h au domaine de Berthoire**

Informations personnelles

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. fixe : _____ Tél. mobile : _____

E-mail : _____

Catégories

Vous pouvez choisir de participer à une ou plusieurs catégories. Merci de cocher les cases correspondantes.

Maisons Jardins Balcons Vitrites de commerce Terrasses restaurant

Retour du formulaire

Par courriel à l’adresse suivante : evenements@pignans.fr

Par courrier, ou déposé à l’accueil de la mairie : Hôtel de Ville - 7 place de la mairie - 83790 Pignans

Règlement

Les personnes souhaitant participer au concours devront remplir un bulletin d’inscription et s’informer du présent règlement.

Article 1 : Ce concours est ouvert à toutes les personnes résidant ou travaillant à Pignans.

Article 2 : Aucun droit d’inscription ne sera demandé aux participants.

Article 3 : Chaque personne a la possibilité de se présenter dans plusieurs catégories.

Article 4 : Les participants devront remplir la fiche d’inscription diffusée chaque année, la signer et la retourner à l’adresse indiquée, avant la date stipulée.

Article 5 : Les personnes qui se présenteront devront être présentes lors de la visite du jury.

Article 6 : Les prix décernés à l’issue du concours seront attribués par un jury. Ses décisions seront sans appel.

Article 7 : L’inscription au présent concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 8 : Les participants au concours autorisent expressément la Ville de Pignans à utiliser leur noms et prénoms, leurs voix et leurs images à des fins de communication. L’ensemble des informations collectées font l’objet d’un traitement informatique dont la finalité est conforme au règlement général sur la protection des données.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les participants pourront obtenir une copie de leurs données et les rectifier en adressant un courrier accompagné d’une preuve d’identité à : Hôtel de Ville, 7 place de la mairie-83790 Pignans

RENSEIGNEMENTS : : Hôtel de Ville, 7 place de la mairie – 83 790 Pignans – 04 94 13 54 90



Concours de décoration “Village fleuri” Printemps 2025

Règlement, et formulaire d’inscription

Déclaration sur l’honneur :

Je soussigné(e) _____ certifie sur l’honneur l’exactitude des informations fournies. En participant à ce concours, vous autorisez la municipalité à prendre en photo votre habitation pour diffusion sur ses différents supports de communication.

Date : ___ / ___ / 2025

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l’objet d’un traitement informatique destiné à gérer votre candidature. Les données enregistrées sont conservées 6 années. Elles sont réservées à l’usage de la direction concernée et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu’aux agents de la direction. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Mairie de Pignans - À l’attention du délégué à la protection des données – 7, place de la mairie - 83790 Pignans ou bien par mail : donnees-perso.rgpd@pignans.fr

